



Cout mutuelle suite invalidité, remboursement exigé sous 6 mois

Par Bilou

Bonjour

Je cherche des informations pour une amis qui se retrouve dans une situation « délicate »

Cela fait suite à un accident du travail ayant entraîné un arrêt maladie de 3 ans puis une mise en invalidité (depuis 2 ans et 3 mois).

L'entreprise qui l'employait lui demande le remboursement du cout des options de sa mutuelle sur les 27 mois d'invalidité.

En effet depuis 2 ans et 3 mois, l'entreprise n'était plus en mesure de prélever ce cout sur son salaire/indemnités.

Le problème est que l'employeur a attendu plus de 2 ans pour lui signaler ce problème et exige maintenant le remboursement de ces couts de mutuelle (plus de 2 000euros) dans les 6 mois.

- Prévenue plus tôt, elle aurait annulé ces options de mutuelle.
- Elle est dans l'incapacité de régler ces 2 000 euros en 6 mois, pour elle c'est une catastrophe il ne lui reste plus rien à la fin du mois vu ses revenus

Je me permet de vous solliciter pour savoir qu'elles seraient ses options (échancier, ..)

Merci par avance

Cordialement